

Rapport du Président

Commission permanente
lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-4-2
N° applicatif 7421

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de :

- soutenir des actions de mobilisation qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires;
- compléter par voie d'avenant le financement déjà versé dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025 pour les Ateliers du Sundgau (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), afin que la structure bénéficie d'un financement équivalent à 2022 ;
- prolonger le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Pôle emploi et la Région Grand Est via la signature de deux avenants aux conventions initiales pour la plateforme OUIFORM (outil de connaissance et de prescription de l'offre de formation) ;
- donner délégation aux structures Acife, Aleos, CCAS de Mulhouse, Ciarem et Contact Plus pour la prescription de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) aux publics en insertion qu'elles accompagnent ;
- soutenir la démarche d'intelligence collective et d'accompagnement au changement à travers la participation au premier Workathon en Alsace qui se déroulera de septembre 2023 à février 2024.

Ainsi ce rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 21 183 €.

1. Actions de mobilisation collectives en territoires

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2023, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des

bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2022, quatorze actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant de 75 617 €.

Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du RSA sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

Pour 2023, les commissions permanentes du 13 avril, du 7 juillet et du 21 septembre ont autorisé le financement de dix-sept actions se déroulant sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, et de SAINT-LOUIS pour un montant de 91 548 €.

En complément de ces actions, il est proposé dans le présent rapport de valider le financement d'une action expérimentée en 2022 et une nouvelle action se déroulant sur la CTSA de COLMAR (descriptif joint en annexe 1 au présent rapport).

Le montant total des deux subventions de fonctionnement de 3 850 € et 3 333 € à verser à La Manne Emploi pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active sur le territoire de Colmar au titre des « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » s'élève à 7 183 €, et les subventions feront l'objet d'un versement unique.

2. Soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) salarient les publics en insertion, dont les bénéficiaires du rSa, tout en assurant un accompagnement socioprofessionnel et un encadrement technique. Elles constituent un levier adapté aux problématiques de ces personnes. Elles sont également des acteurs importants du tissu économique local.

Les Ateliers du Sundgau, implantés à HIRSINGUE, sur le territoire Sud Alsace demeurent la dernière Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en activité sur ce bassin. Aussi, en terme de déploiement de l'offre insertion, les financeurs publics sont sensibles et facilitateurs quant au maintien et au développement des activités d'espaces verts de la structure et une proposition de reprise des Ateliers du Sundgau a été formulée par l'ensemblier ALSA de MULHOUSE.

Le bilan d'activité des Ateliers du Sundgau du premier semestre 2023 démontre la dynamique à l'œuvre avec 17 salariés en insertion dont 9 bénéficiaires du RSA pour 20 ETP réalisés.

Il est proposé de compléter le financement des 9 000 € déjà versés dans le cadre de l'appel à projets 2023-2025 par un financement complémentaire de 9 000 €, permettant à la structure de bénéficier d'un financement équivalent à celui de 2022.

3. PROLONGATION DE L'UTILISATION DE OUIFORM, OUTIL DE PRESCRIPTION DES ACTIONS DE FORMATION POUR 2023-2024

Dans le cadre de sa stratégie en matière d'insertion et d'emploi, la Collectivité européenne s'est fixée pour objectifs de développer les compétences des bénéficiaires du RSA par la formation pour faciliter leur retour à l'emploi et à l'activité.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi contractualisé le 04 avril 2022 avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Pôle emploi et la Région Grand Est pour mettre à disposition des opérateurs de l'insertion qu'elle subventionne, l'outil OUIFORM.

L'utilisation de cet outil par les professionnels de l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace et ses opérateurs, leur permet de :

- Disposer d'un accès aux données principales du dossier de l'individu, afin d'améliorer son positionnement en formation et le suivi de son parcours de formation,
- Positionner les individus sur des formations dans les conditions décrites en annexe pour les utilisateurs non membres du Service Public de l'Emploi,
- Consulter en temps réel les places disponibles, ainsi que les financeurs associés,
- Prendre rendez-vous en ligne,
- Partager directement l'information avec les autres prescripteurs, susceptibles d'accompagner l'individu au cours de son parcours de formation et l'organisme de formation,
- Suivre un individu tout au long de son parcours de formation.

Depuis le début de l'année 2023, 311 positionnements en formation ont été réalisés via l'outil par les opérateurs et les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les conventions d'adhésion et d'association permettant l'accès aux fonctionnalités de OUIFORM arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Pour prolonger l'utilisation de l'outil sur la période de 2023-2024 pour les professionnels de l'insertion de la collectivité, il est nécessaire de reconduire le partenariat existant par la signature de leurs avenants.

Le premier avenant concerne la convention d'association conclue le 4 avril 2022 entre Pôle emploi, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et la Collectivité européenne d'Alsace qui initie le processus conventionnel et organise les échanges ; le second avenant concerne la convention d'adhésion conclue le 4 avril 2022 entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour chacun des avenants, la modification porte sur la durée de la contractualisation pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2024.

4. Délégation de prescription des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

La PMSMP, Période de mise en situation en milieu professionnel, constitue un réel levier pour permettre un retour à l'emploi. Elle permet au bénéficiaire de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer son projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Des objectifs opérationnels sont définis par la convention de mise en situation signées par le bénéficiaire, la structure d'accueil, le prescripteur et le cas échéant par l'employeur du bénéficiaire (si ce dernier est salarié par ailleurs). La durée maximale d'une PMSMP est d'un mois.

Afin de favoriser la mise en activité des publics accompagnés, il est proposé de donner délégation aux structures suivantes pour la prescription de PMSMP aux publics en insertion qu'elles accompagnent : Acife, Aleos, CCAS de Mulhouse, Ciarem et Contact Plus.

Cette délégation est formalisée par la signature d'une convention dédiée, selon le modèle-type approuvé par délibération n°CP-2023-2-4-2 de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 mars 2023.

Ces délégations ne sont liées à aucune clause financière et ne comprennent pas d'incidence financière directe.

5. Participation de la Collectivité européenne d'Alsace au premier Workathon en Alsace

Face à la baisse du chômage et aux difficultés de recrutement auxquelles sont confrontées les employeurs alsaciens, les acteurs de l'emploi s'interrogent sur les nouveaux rapports au travail de la jeune génération, la montée des exigences en faveur du télétravail ainsi qu'une recherche d'un rééquilibrage vie privée/vie professionnelle de l'ensemble des salariés.

Healthy Management, Cabinet spécialisé dans l'accompagnement au changement, propose une initiative originale associant les jeunes et les employeurs dans une démarche de Workathon sous forme de quatre ateliers qui se dérouleront de septembre à janvier avec une journée finale prévue en février 2024 au Pôle Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg.

Il paraît pertinent d'associer les personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active accompagnées par les équipes emploi de la Collectivité européenne d'Alsace ou les opérateurs de l'accompagnement professionnel à ces quatre ateliers de travail prévus en amont de cette journée d'intelligence collective qu'est le Workathon.

Le bénéfice pour la Collectivité se situe à deux niveaux :

- Développer le pouvoir d'agir des personnes engagées dans la démarche, les faire participer à une réflexion collective et contribuer ainsi à leur engagement dans l'emploi et les entreprises. La Collectivité européenne d'Alsace ciblera les bénéficiaires du RSA diplômés au-delà de Bac + 3.

- Associer les équipes emploi à la journée de restitution du Workathon pour les outiller et leur permettre de mieux accompagner les employeurs lors des phases de recrutement sur les métiers en tension dans chaque bassin d'emploi. Cette action permettra également de favoriser les échanges avec les employeurs alsaciens.

Ainsi, Healthy Management propose :

- d'associer la Collectivité européenne d'Alsace en tant qu'institution et employeur à une campagne média et digitale prévue entre septembre 2023 et mars 2024 et offre une visibilité aux actions en faveur de l'attractivité des territoires lors de deux conférences de presse et des interviews lors d'émission radios : Top Music, France Bleu Alsace, BFM et presse écrite DNA, les Echos ... ;
- une campagne média sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram, Tik Tok ;
- une visibilité sur le site internet dédié en cours de création et l'accès à tous les livrables qui seront produits : étude, enquête, contenus pédagogique ;
- la remise d'un prix aux participants par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la fin de la journée Workathon.

Il est proposé le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la démarche d'intelligence collective et d'accompagnement au changement à hauteur de 5 000 euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer deux subventions de fonctionnement de 3 850 € et 3 333 € à La Manne Emploi pour des actions de mobilisation collectives participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active sur le territoire de Colmar au titre des « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » pour un montant total de 7 183 €, qui feront l'objet d'un versement unique ;

- D'attribuer à la structure d'insertion par l'activité économique Les Ateliers du Sundgau une subvention de fonctionnement complémentaire de 9 000 € qui fera l'objet d'un versement unique ;

- D'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention cadre 2023-2025 conclue le 9 mai 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association les Ateliers du Sundgau portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire joint en annexe n°1 au présent rapport et de m'autoriser à le signer ;

- D'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'association conclue le 4 avril 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand

Est, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Pôle Emploi relative à l'engagement des partenaires autour de l'outil OUIFORM ayant pour objet de prolonger la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2024 et jointe en annexe n°2 au présent rapport ;

- D'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion conclue le 4 avril 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Pôle Emploi relative aux modalités de mise à disposition de l'outil OUIFORM ayant pour objet de prolonger la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2024 et jointe en annexe n°3 au présent rapport ;
- D'autoriser la délégation de la prescription des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSPMP) aux structures suivantes : Acife, Aleos, CCAS de Mulhouse, Ciarem et Contact Plus pour la période 2024-2025 ;
- De m'autoriser à signer des conventions avec ces structures conformément au modèle-type adopté par délibération de la Commission Permanente n°CP-2023-2-4-2 du 13 mars 2023 joint en annexe n°4 au présent rapport ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour soutenir la démarche d'intelligence collective et d'accompagnement au changement portée par le Cabinet Healthy Management, faisant l'objet d'un versement unique sans qu'il soit nécessaire d'établir une convention ;
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	T03	(3369) - 017 - 65748 - 441	7 183 €
P152	P152O002	P152E02	T03	(3120) - 017 - 65748 - 444	9 000 €
P153	P153O005	P153E01	T02	(3370) 017 - 65742 - 444	5 000 €
TOTAL					21 183 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.